



CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE FENDEILLE 2 FENDEILLE (11)

La maîtrise d'ouvrage souhaitait réaliser une zone d'activités pour implanter de l'artisanat et de l'activité logistique au plus faible coût possible pour attirer les acteurs locaux malgré les contraintes foncières et géotechniques. Le prix de cession des terrains est d'environ 17 € / m².

MISSION :

Maîtrise d'oeuvre pour les travaux travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la ZA FENDEILLE 2 :

- Réalisation du plan de composition avec la voie d'entrée qui traverse 3 parcelles privées
- Etude hydraulique pour la création du bassin de rétention sur une période de retour centennale
- Conservation des végétaux existants, y compris dans l'aire de stationnement

DESCRIPTIF :

MAÎTRE D'OUVRAGE :	Communauté de Communes de CASTELNAUDARY
MAÎTRE D'ŒUVRE :	Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)
PHASES :	AVP - DLE - PRO - ACT - VISA - DET - AOR
ANNÉE DE RÉALISATION :	2022
MONTANT DES TRAVAUX :	493 000 € HT
LINÉAIRE :	320 ml

Le point technique

Le terrain était une sablière utilisée pour la construction de l'A61. Le sol est donc constitué de remblais hétérogènes.

Il a fallu s'adapter pour réaliser une chaussée dimensionnée pour un trafic important de poids lourds.

